

AFFAIRE N° 6. - Acquisition de diverses parcelles de terrain nécessaires à l'agrandissement du parking du Grand Marché.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés que l'usager rencontre actuellement pour circuler et en particulier pour stationner rue Maréchal Leclerc aux abords du Grand Marché.

Pour pallier ces inconvénients, la Municipalité se propose d'acquérir un certain nombre de parcelles de terrain qui permettront la création de parkings, faisant disparaître du même coup les quelques masures déparant l'esthétique de la ville.

De même, une jonction de la rue Maréchal Leclerc à la rue Félix Guyon est prévue qui permettra de dégager les artères situées à la périphérie du marché.

Cette opération d'un intérêt certain nécessite l'acquisition des immeubles ci-après pour un montant total de 28 261 470 Frs CFA se décomposant comme suit :

- parcelle de M. PONAMA Antoine	8 071 720 Frs CFA
- indemnité d'éviction à M. TOUNIA Evonor	1 124 000 Frs CFA
- indemnité d'éviction à M. CHANE YOU KAYE Léon ...	3 630 750 Frs CFA
- parcelle de M. THIREL Yves + maison	14 423 000 Frs CFA
- parcelle de Mlle LAVIT D'HAUTEFORT	1 012 000 Frs CFA
	<u>28 261 470 Frs CFA</u>

Il convient de noter que dans cette estimation effectuée par le Service des Domaines sont comprises les indemnités principales, accessoires et d'éviction, calculées comme en matière d'expropriation.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation en cas de refus des propriétaires de vendre leurs parcelles de terrain sur les bases fixées ci-dessus.

La dépense correspondante, soit 28 261 470 Frs CFA, sera prélevée sur l'emprunt de 45 910 000 Frs CFA que la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE de la REUNION nous a consenti pour l'achat de terrains (chapitre 910 - article 210).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*

*

*